

Les aides de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Faire des économies d'eau consommée
60 % pour les études et les travaux

L'objet de ces aides est de réduire les prélèvements sur la ressource en eau, en priorité dans les zones soumises à de fortes tensions quantitatives (zones de répartition des eaux ZRE), par des études, le suivi de la consommation et la réalisation de travaux visant à économiser l'eau utilisée.

Dépenses éligible

- Études et travaux (amélioration du process, recyclage, comptage)
- Coût de référence pour l'assiette de l'aide de 20 €/m³ d'eau réellement économisé pour les travaux

Taux de subvention

60 % pour les études et les travaux dans le cadre de l'appel à projet « Plan de reprise » jusqu'au 1^{er} octobre 2021 (dans la limite de l'encadrement européen des aides)

Conditions d'éligibilité

- Avoir fait une étude préalable
- Prévoir le suivi des consommations d'eau
- Les bâtiments neufs et les activités nouvelles ne sont pas éligibles

L'utilisation d'eaux pluviales en remplacement d'une autre ressource sans diminution de la consommation d'eau est de la substitution de ressource.

Règles générales

- Le coût du projet doit être supérieur ou égal à 5 000 € HT
- Le démarrage du projet ne peut intervenir qu'après autorisation écrite de l'agence
- Le projet ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté de mise en demeure, dont la date d'échéance a expiré à la date de décision de l'agence de l'eau
- L'agence de l'eau n'attribue aucune aide inférieure à 5 000 €

Conditions d'octroi de l'aide

- Fourniture d'un bilan des économies d'eau réalisées un an après la réception des travaux.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/fiches-demande-daides/qua/etudes-travaux-equipements-activites-economiques.html>

POUR FAIRE SA DEMANDE D'AIDE EN LIGNE

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/agence-eau-lb-aap-indus>

CONTACT

Karine LEUX - 02 43 86 96 48 - karine.leux@eau-loire-bretagne.fr